



DOSSIER DE PRESSE

VŒUX A LA PRESSE

Bilan de l'année 2019 et perspectives 2020

Lundi 13 janvier 2020

Préfecture de l'Ardèche

Préfecture de l'Ardèche :
Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél.: 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 14
Courriel: pref-communication@ardeche.gouv.fr

Adresse postale: Boite postale n°721 07007 Privas Cedex - Tél.: 04.75.66.50.00

Bilan de l'année 2019

■ SÉCURITÉ CIVILE

Le département a été rudement impacté par des événements de tous ordres impliquant une mobilisation exceptionnelle des services de l'État.

Le séisme du 11 novembre dernier : Au-delà de l'opération de secours qui a nécessité une implication et un sens du devoir exceptionnel et exemplaires des sapeurs-pompiers locaux et nationaux, la reconstruction nécessitera un accompagnement sur le long terme de l'État, des collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs du territoire.

Une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) prévue pour un an a été mise en place avec un budget de 200 000 €.

⇒ **Sa mission** : l'accueil et l'information des sinistrés, l'accompagnement administratif et juridique pour la recherche d'un logement pérenne, le recensement des besoins et disponibilités dans le parc immobilier collectif et privé.

L'État s'investit et continuera à s'investir à tous les niveaux pour cet accompagnement.

⇒ **Chiffres clés** :

2 131 sapeurs-pompiers

1 730 interventions réalisées

3 000 diagnostics bâtimentaires réalisés

Près de 1 000 personnes ont dû être relogées

L'épisode neigeux du mois de novembre :

L'État a coordonné l'action des différents services en relation avec les élus locaux : établissements scolaires et transports de personnes pour le rapatriement des élèves, gestionnaires des routes, opérateurs et l'agence régionale de santé pour la remise en service des activités prioritaires (hospitalisations à domicile).

⇒ **Conséquences** : rapatriement des élèves en urgence, de nombreuses coupures de routes, d'électricité et de téléphone

⇒ **Chiffres clés** : 55 000 foyers privés d'électricité et de moyens de communication pendant plusieurs jours.

- Les feux de forêts durant la saison estivales :

Le plan ALARME a été activé à deux reprises (5 et 6 septembre) en raison du risque incendie très sévère et d'une pression incendiaire inédite sur le sud du département.

⇒ **Chiffres clés** :

- 140 feux

- 545 hectares brûlés (*170 ha à Lanas, 80 ha à Lablachère et 50 ha à Salavas*)

A ces 3 événements marquants s'ajoutent **la grêle** du mois de juin qui a fortement impacté les exploitations agricoles ; les deux épisodes de **canicule** et l'épisode de **sécheresse** hors norme qui a impacté les agriculteurs et occasionné de nombreux dégâts bâtimentaires sous l'effet de la rétractation des sols.

■ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

2019 a été l'année la plus meurtrière depuis 2011 avec une hausse de tous les indicateurs.

⇒ **Chiffres clés :**

- 33 morts (+175%) dont 12 en 2018
 - 309 blessés (+13%) dont 119 blessés hospitalisés
 - 257 accidents (+16%)
 - 843 permis de conduire suspendus en 2019 (749 en 2018)
- Ce bilan n'est pas acceptable.

⇒ **Mise en œuvre d'un plan d'actions pour stopper cette série noire qui ne doit rien au hasard :**

Le renforcement des contrôles routiers

Les forces de l'ordre sont particulièrement présentes sur l'ensemble des axes routiers et mènent régulièrement des opérations ciblées sur les comportements les plus à risque (alcool, stupéfiants, vitesse)

L'escadron départemental de sécurité routière et la police réalisent également des opérations « piétons banalisés », « villes et villages » (*où tous les axes entrants d'une commune sont contrôlés*), « clignotants » et « routes bleues ».

Création d'une commission interservices d'analyse des causes d'accident. Composée des forces de l'ordre, exploitants routiers, correspondant sécurité routière DDT et de la préfecture. La première commission se réunira en février 2020.

Lancement d'une campagne choc intitulée « 33 morts sur les routes de l'Ardèche, à qui le tour ? ».

Les opérations de contrôles se poursuivront et s'intensifieront en 2020.

■ POLITIQUE DE LA VILLE

L'opération « Action cœur de ville »

Si un cœur de ville se porte bien, c'est l'ensemble du bassin de vie, y compris dans sa composante rurale, qui en bénéficie.

« Cœur de ville » répond à une **double ambition** :

- ⇒ améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes
- ⇒ conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

3 conventions « actions cœur de ville » devenues cette année « **opérations de revitalisation de territoire** » ont été signées avec les communes **d'Annonay, d'Aubenas et de Privas.**

L'appui aux projets de ces communes repose sur des cofinancements.

⇒ **Chiffres clés :**

- 961.879 € de subventions de l'État en 2019
 - 2.476.700 € de subventions de l'État en 2018
- soit une part financière de l'État qui s'élève à **3 438 579 € sur 2 ans.**

Le programme « centres-bourgs » à Largentière ou encore « l'Atelier des territoires » à Villeneuve-de-Berg complètent ce dispositif dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie, accompagner la transition écologique et lutter contre l'artificialisation des sols. A cela s'ajoutera en 2020, le programme « Petites villes de demain » qui fera également rimer développement avec économie d'énergie et économie des ressources.

■ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nouveau schéma départemental des gens du voyage

Le 6 novembre 2019, ce nouveau schéma a été conjointement approuvé par l'État, le conseil départemental après validation de la commission consultative des gens du voyage. Cette approbation met fin à une situation de vide juridique qui durait depuis 2009. Elle permettra la réalisation d'une aire de grand passage et des aires d'accueil qui y sont prévues, de mobiliser les outils juridiques pour réagir plus rapidement en cas d'installation illégale sur des terrains privés ou publics.

⇒ Chiffres clés :

- 4 aires d'accueil ont déjà été aménagées à Annonay, Le Teil, La Voulte-sur-Rhône et plus récemment Aubenas
- 5 aires d'accueil seront mises en place à Bourg-Saint-Andéol, Tournon-sur-Rhône, Guilherand-Granges, Saint-Péray et Privas
- 1 aire de grand passage destinées à accueillir ponctuellement jusqu'à 150 caravanes, sera mise en œuvre avant le 1^{er} juillet 2020 sur le territoire de la commune de Lablachère, sa localisation définitive est en cours d'étude.

Le schéma intègre également les actions permettant d'accompagner la sédentarisation des familles de gens du voyage constatée notamment sur les bassins d'Aubenas, d'Annonay et le secteur de Meysse – Rochemaure – Le Teil. L'État maintiendra en 2020 un accompagnement financier important pour la mise en œuvre de cette politique d'accueil des gens du voyage.

■ SANTÉ

Mise en œuvre de la stratégie « Ma Santé 2022 »

La signature de 2 conventions de « Mise à disposition d'infirmiers Sapeurs-Pompiers formés aux Protocoles infirmiers de soins d'urgence » se veut complémentaire au maillage médical dans les bassins de vie où l'offre de soin est plus éloignée.

⇒ Chiffres clés :

- 16 maisons de santé déjà présentes en Ardèche
- 3 nouveaux projets de Maison de Santé (Chomérac, du Pouzin et Coucouron)

Outre l'offre de soin qu'elles apportent, ces Maisons de Santé sont également un outil d'attractivité pour de jeunes internes qui peuvent s'installer durablement sur le territoire par la suite.

■ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Signature des contrats de transition écologique (CTE)

Les « Contrats de transition écologique » ont pour ambition d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans tous les aspects de la transition écologique, y compris les mutations économiques et sociales. En Ardèche les CTE nord et sud ont été signés le 13 septembre 2019 par Emmanuelle WAGON, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire et l'ensemble des partenaires. Ces contrats portent sur 23 actions au total qui s'articulent autour de 4 axes :

- Pour que chacun soit acteur de son avenir : l'éducation à la transition écologique et solidaire
- Pour que l'Ardèche réussisse son passage à une économie sobre et durable : la préservation des ressources en eau et en énergie
- Pour une agriculture résiliente de qualité
- Pour des mobilités intelligentes.

Un travail est par ailleurs en cours avec le Département pour la création d'un guichet unique dématérialisé, qui préfigure la future agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en 2020.

Mise en place d'un comité départemental de l'eau

La transition écologique est à l'œuvre au travers de politiques publiques ambitieuses pour faire face au dérèglement climatique et trouver des solutions pour permettre aux territoires et à l'ensemble des acteurs d'adapter leur gestion de l'eau. Un comité départemental de l'eau a été mis en place en octobre 2019.

⇒ Objectifs :

- engager une concertation large et inédite avec l'ensemble des acteurs de l'eau : *collectivités territoriales, entreprises, organisations professionnelles agricoles, associations de protection de la nature, associations de consommateurs...*
- travailler dans cet esprit de concertation sur tous les sujets relatifs à la politique de gestion de l'eau.

Ces premières assises ont permis de constater les efforts déjà faits par les différents partenaires, d'identifier les efforts encore nécessaires et surtout d'exprimer la volonté de chacun de travailler ensemble pour trouver les bonnes solutions.

Retenues collinaires :

- Signature d'un accord avec le président de la chambre d'agriculture d'Ardèche et l'agence de l'eau pour accompagner les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques culturales, et aussi les accompagner dans des projets de stockage d'eau en période hivernale.
- 5 projets de substitutions de pompes d'été en rivière pour 33 000 m³/ an dans le bassin du Doux, et 5 autres projets dans d'autres bassins versants validés en 2019. Une dizaine de dossiers sont en cours d'instruction.

■ DOTATIONS ÉTAT 2019

Depuis la pérennisation du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), **l'État est devenu le plus gros contributeur en matière de subventions d'investissement.**

> **Contrats de ruralité** : Depuis leur signature en 2017, les collectivités signataires ont bénéficié de près de 18,3 M€, toutes subventions de l'État confondues.

> **DETR/DSIL** : hausse de l'enveloppe de crédits d'investissement initiale 2019 par rapport à l'enveloppe initiale 2018 avec plus de **17,3 M** auxquels s'ajoute une aide exceptionnelle de plus de **2 M€ de DSIL** accordée spécifiquement aux collectivités touchées par le séisme du 11 novembre (et de 180 K€ en DETR), soit une **enveloppe totale d'aides de l'État de 19,6 M€.**

Une seconde enveloppe de 2 M€ de DSIL sera à nouveau dédiée en 2020 aux collectivités impactées par le séisme.

Quelques opérations phares de 2019 :

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Chomérac :

Montant de l'opération : 1,64 M€

DETR : 656.00 €

Construction d'une crèche avec relais assistantes maternelles à Viviers (DRAGA)

Montant : 1 M€

DETR : 276.874 €

Extension des thermes de Vals-les-Bains (SITHERE) – 3ème tranche de travaux

Montant : 2,3 M€

DETR : 579.607 DSIL

TOTAL DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

EN 2019 : 275 185 752 € contre 253 420 003€ en 2018

→ Augmentation du soutien aux collectivités de près de 50 millions d'euros.

Les grands enjeux de la nouvelle année

Faire avancer les grands projets préparés les années antérieures
et dont l'aboutissement se fera en 2020

■ RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Mise en œuvre du secrétariat général commun (SGC)

La réforme de l'organisation territoriale de l'État prendra forme en 2020 et consacrera notamment la mise en place d'un secrétariat général commun entre la préfecture et les directions départementales interministérielles.

Objectifs :

- ⇒ gagner en efficacité par la mutualisation des moyens.
- ⇒ susciter des démarches de simplification et de modernisation des procédures pour permettre aux responsables des services déconcentrés de se consacrer davantage à la conduite des politiques publiques.

Ce secrétariat est un service à vocation interministérielle, chargé des fonctions support, placé sous l'autorité du préfet, secondé par le secrétaire général de la préfecture.

Il sera composé de 4 entités :

- la gestion des ressources humaines,
- la logistique,
- l'immobilier,
- les ressources informatiques.

Les SGC devront être mis en place dans tous les départements **entre le 1er janvier et le 30 juin 2020**.

Inauguration des maisons France service :

Le coup d'envoi du programme **Maisons France services** annoncé par le Président de la République à l'issue du grand débat national a été donné le 1^{er} janvier 2020.

En un lieu unique, les usagers vont être accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Pour atteindre cet objectif, les partenaires de ces espaces France Services doivent assurer un maillage du territoire avec une vraie exigence de qualité : socle de 9 opérateurs obligatoires (CAF, CPAM, CARSAT, MSA, La Poste, Pôle Emploi, DGFIP, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur) présents sur site ou en back-office, continuité du service avec une ouverture toutes les semaines de l'année (présence d'agents formés), espace de confidentialité, suivi d'activité, animation...

⇒ Chiffres clés :

- 460 espaces France Services sont en cours de labellisation en France
- 4 Maisons France Services en Ardèche sur les 18 maisons de services au public présentes en Ardèche : **Thueyts, Saint-Marcel-d'Ardèche, Vernoux-en-Vivarais et Saint-Agrève**

L'inauguration officielle de la première Maison France implantée en Ardèche service aura lieu avant la fin du mois de janvier.

Les autres MSAP du département pourront, quant à elles, être labellisées selon un calendrier qui s'étend jusqu'au 31 décembre 2021. Parmi celles-ci, certaines, proches du niveau de services attendu, ont déjà pris le ferme engagement de remplir tous les critères obligatoires rapidement et pourront bénéficier des vagues de labellisation qui interviendront au cours de l'année 2020.

■ IMMOBILIER DE L'ÉTAT

Nouveau commissariat de Privas

Ce projet est entré en 2019 dans une phase opérationnelle, après plusieurs années de recherches, de visites et d'études. La préfecture a traité sur 2018 et 2019 le dossier de labellisation du projet, en lien avec le secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) et le Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI).

⇒ **Coût du projet** : 1,1 M€ (études et travaux)

⇒ **Date d'installation prévisionnelle** : juin 2020.

■ SÉCURITÉ CIVILE

Nouveau plan de prévention des risques : PPRI du Pouzin

La protection des biens et des personnes face aux inondations est un enjeu essentiel. Dans ce cadre, le PPRI du Pouzin, dont l'élaboration a été prescrite en 2010, doit désormais être finalisé. Il permettra de définir le bon équilibre entre la prise en compte durable du risque et la garantie d'un potentiel de développement nécessaire aux activités économiques déjà présentes sur le site de la zone d'activités de Chambenier.

En outre, la mise en sécurité pérenne de la zone implique que les collectivités et syndicats mixtes compétents côté ardéchois et drômois parviennent à travailler de concert avec l'accompagnement de l'État, pour garantir l'efficacité à long terme des digues de la rivière Drôme.

Le long de la rivière Ardèche également, 14 communes sont concernées par une révision de leur PPRI. Le PPRI d'Ucel vient d'être approuvé et les autres suivront rapidement au 1^{er} trimestre 2020.

■ ÉCONOMIE

Signature du contrat "Territoire d'industrie"

Ce contrat sera signé en février 2020 entre le préfet, le président du conseil régional et tous les présidents des intercommunalités du nord Ardèche.

« Territoire d'industrie » **est un label délivré par l'État**, qui reconnaît ainsi la caractéristique très industrielle de l'Ardèche notamment dans sa partie nord; ce contrat contiendra des mesures pour aider aux recrutements, rendre le territoire plus attractif et innovant tout en simplifiant l'environnement des entreprises :

- création d'une plate-forme Ressources Humaines destinée à la filière automobile dans un premier temps : il s'agit d'un outil destiné à aider les entreprises dans leur démarche ressources humaines (recrutement, analyse financière).

■ INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Doublement du pont-barrage de Charmes sur Rhône

⇒ **Objectif** : fluidifier le trafic Drôme-Ardèche

⇒ **Coût de l'ouvrage** : estimé initialement à 7,17 M€ HT en 2014, a été réactualisé à **9,6 M€ HT**.

L'État s'est engagé auprès du Département à maintenir sa contribution à hauteur de 25 % du coût de l'ouvrage, soit **2 415 000 €**.

Un montant exceptionnel de **1,8 M€** de dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) a été accordé à cet effet en 2019 pour une première tranche de travaux. Le complément est prévu sur l'exercice 2020.